MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Est

Bureau Gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques

Nos réf. : 51874
Vos réf. :
Affaire suivie par : Stéphanie BRADESI
Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 95 59 20 46 / 06 89 80 74 88

Aix-en-Provence, le 29 AVR. 2025

DDT 2B
Service urbanisme

Transmission par mail : ange.desideri@haute-corse.gouv.fr

Objet : Avis DGAC sur PC N° 02B 355 24 N 0027_ Corsica Energia_ VOLPAJOLA (2B)

En application du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, une demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** en objet reçue le 25/04/2025.

Le projet situé au lieu-dit Voltagiro (parcelle F 47) sur la commune de VOLPAJOLA concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant 7846 m2 de panneaux photovoltaïques.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement :** Hors servitudes
- **Servitudes radioélectriques :** Hors PSR
- **Photovoltaïques :** N'impacte pas les installations de la DGAC.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE